



**AGRI-STABILITÉ
AGRI-QUÉBEC PLUS
AGRI-INVESTISSEMENT
AGRI-QUÉBEC**



SUJETS TRAITÉS

- ↻ Suspension de la saisie des données financières
- ↻ Collecte des données financières 2013
- ↻ Traitement des données financières 2013

SUSPENSION DE LA SAISIE DES DONNÉES FINANCIÈRES

À compter du 8 mars 2014 et pour une période approximative de 2 mois, nous suspendrons la saisie des données financières, et ce, pour toutes les années de participation. Cette interruption temporaire nous permettra d'apporter les changements qui s'imposent à l'unité de saisie des données financières afin de permettre la gestion du nouveau programme Agri-Québec Plus et de la bonification au programme Agri-Québec.

Toutefois, durant cette période, il sera toujours possible de transmettre les données d'une entreprise en difficulté financière à titre de demande de paiement provisoire au programme Agri-stabilité. Pour ce faire, il vous suffit de communiquer avec les analystes attitrés au traitement des données.

Il importe de préciser que la transmission électronique des données financières (TEDF) ne sera pas interrompue. Les données seront conservées au système, mais il vous sera impossible de remplir la déclaration et de la confirmer. De plus, lorsque l'unité de saisie sera de nouveau disponible, il vous faudra remplir la déclaration tout en y indiquant les montants des données financières supplémentaires qui seront exigés.

COLLECTE DES DONNÉES FINANCIÈRES 2013

Nouvelles exigences à la suite des modifications 2013

La collecte des données financières 2013 est en cours depuis avril de la même année. Toutefois, nous vous rappelons que le programme Agri-Québec Plus prévoit que le paiement sera limité de telle sorte que la somme du paiement de ce programme et du bénéfice net (tel que déterminé par La Financière agricole), ne puisse dépasser 10 000 \$. À cet effet, à compter de l'année de participation 2013, certaines données financières devront être davantage ventilées et de nouvelles informations seront nécessaires afin de pouvoir procéder au traitement du dossier.

Par ailleurs, que ce soit pour Agri-Québec Plus ou pour la bonification d'Agri-Québec, ces interventions gouvernementales supplémentaires seront octroyées seulement aux entreprises dont les produits ne sont pas associés aux produits couverts par l'ASRA ou à la gestion de l'offre (produits visés) Agri-Québec Plus et Agri-Québec (jointes en annexe). Il sera donc nécessaire de ventiler certaines informations en fonction des produits visés et non visés.

Nous vous informerons des nouvelles données à transmettre en vertu des modifications de l'année de participation 2013 avant la remise en service de l'unité de saisie.

TRAITEMENT DES DONNÉES FINANCIÈRES 2013

Le traitement des données financières de l'année de participation 2013 déjà reçues au 8 mars 2014 pour les programmes Agri-investissement et Agri-Québec ne sera pas interrompu par cet arrêt de saisie. À la suite des modifications informatiques nécessaires pour calculer la bonification à Agri-Québec, nous procéderons de nouveau au calcul des dossiers admissibles afin de considérer les ventes nettes ajustées (VNA) supplémentaires.

En ce qui a trait à Agri-stabilité, nous devrions mettre en place le traitement final 2013 au cours des prochaines semaines. À ce moment, nous pourrons traiter les données financières finales que

nous avons déjà reçues et émettre les paiements s'il y a lieu.

Une fois le traitement final mis en place, il ne sera plus possible d'effectuer de traitement provisoire pour l'année 2013. Cette situation marquera le début du traitement provisoire de l'année 2014. Les entreprises ayant subi des pertes qui affectent leur marge de production de l'année de participation 2014 de plus de 30 % pourront demander une trousse de paiement provisoire.

Pour ce qui est du nouveau programme Agri-Québec Plus, lorsque les systèmes informatiques nécessaires pour traiter les données financières seront mis en place, nous procéderons au calcul du paiement de ce programme selon les normes prévues. Ce paiement, complémentaire à celui d'Agri-stabilité, permettra aux entreprises concernées de pallier en partie la baisse d'intervention du programme Agri-stabilité.

N'hésitez pas à communiquer avec le traitement des données financières pour toute question relative à cet envoi.